



Fédération des Sports et Loisirs Canins

**FEDERATION DES SPORTS
ET LOISIRS CANINS**

4, rue de la Forge

22450 HENGOAT

www.fslc-canicross.net

Charte de création de la commission des Jeunes

SOMMAIRE

I) Préambule Page 03

II) Historique Page 04

III) La Commission des Jeunes Page 05

IV) Les objectifs Page 08

V) Le fonctionnement de la CJ Page 09

VI) Annexes Page 11

- Le règlement intérieur

- Liste non exhaustive des propositions de projets

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	2	

I) PREAMBULE

Lors de la mise en place du dernier comité directeur, le président de la FSLC Yvon Lasbleiz inscrivait dans son programme sa volonté de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes pourraient être associés à la vie fédérale : la commission des Jeunes.

La présente charte est l'outil essentiel pour démarrer la création de cette instance de jeunes.

La tranche d'âge retenue pour cette CJ est celle des 07 – 21 ans. Plage très large, mais qui permet à toutes les catégories jeunes d'être représentées, tant en garçons que filles.

Ces tranches d'âges sont l'occasion de porter un regard nouveau sur la place des enfants et adolescents dans notre fédération.

Les motivations et les champs d'intérêts de chacun évoluent alors en permanence et la prise en compte de l'ensemble de nos jeunes tant collectivement qu'individuellement doit être une priorité.

En effet, si avant 14 ans la notion de loisir est primordiale, il n'en va pas de même après 14 ans, où bien d'autres préoccupations apparaissent dans la vie des jeunes. Il est donc important de créer un espace où les jeunes licenciés peuvent donner leur point de vue en ce qui concerne la vie de la fédération, et agir de manière concrète en y apportant des améliorations.

Cette charte est donc l'écrit de référence propre à la commission des jeunes.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	3	

II) HISTORIQUE

Depuis sa création en 2007, la FSLC a toujours considéré les enfants en tant que futurs acteurs d'un canicross qui saura être reconnu comme un sport aux valeurs multiples permettant un épanouissement complet de nos jeunes catégories.

Fort de ces convictions, une réglementation spécifique a été établie pour permettre aux enfants une pratique ludique et en sécurité.

Ces pratiques ont suffi jusqu'en 2018, année où le nombre de pratiquants chez les enfants a considérablement augmenté. Il fallait pour la FSLC aller beaucoup plus loin qu'une simple réglementation de la pratique et offrir à nos jeunes pratiquants un ensemble de services encore inconnus dans le canicross et qui existent pourtant dans d'autres sports.

Devant ce risque de voir nos enfants se tourner vers d'autres activités sportives, l'idée de créer une commission des jeunes est née. Mais cette commission, pour ne pas devenir simplement consultative, doit pouvoir répondre aux attentes de nos jeunes licenciés.

L'idée d'associer directement les enfants aux réflexions et travaux les concernant est venue du président de la FSLC qui, en début d'année 2020 a donc lancé la création de cette commission des jeunes. Celle-ci, sous la responsabilité d'un adulte, est formée de licenciés âgés de 7 à 21 ans, représentant toutes les catégories jeunes de benjamins à jeunes seniors, garçons et filles.

Les bases sont donc posées...

Cette charte et ses annexes ont pour but de préciser, encadrer et définir les différents champs d'action de cette commission des jeunes dont les travaux devront permettre une véritable prise en compte de tous nos enfants par la FSLC.

La vraie valeur d'une fédération sportive ne vaut que par l'intérêt qu'elle porte à ses enfants...

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	4	

III) LA COMMISSION DES JEUNES

La CJ émane d'une véritable volonté fédérale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur fédération (au sens large du terme) et de leur permettre ainsi de proposer des actions encouragées par des jeunes. Pour cela les membres de cette commission auront à faire un état de la prise en compte actuelle des jeunes au niveau fédéral. Ils auront pour objectif d'offrir à tous une éducation athlétique adaptée et performante.

Ses actions phares seront prioritairement :

- L'élaboration d'un référentiel sportif spécifique aux moins de 15 ans
- La définition d'un nouvel outil pédagogique benjamins / minimes
- Établir un véritable plan d'action pour la prise en charge et l'encadrement des jeunes à l'occasion des grands championnats
- Pour les catégories juniors et jeunes seniors (moins de 21 ans), élaborer un outil permettant de rendre plus lisible leur parcours d'athlète, organiser la poursuite de leur formation de sportif, mais également de juge ou d'animateur.

La création de cette commission des jeunes s'inscrit dans une dynamique fédérale, où la participation des jeunes à la vie de la FSLC prend toute sa mesure.

S'il n'existe aucun cadre juridique qui régit ces instances participatives, deux textes de référence permettent de leur donner toute légitimité :

- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (articles 12/13/14/15)
- la Charte Européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale

FONCTIONS DE LA COMMISSION DES JEUNES

- **Fonction institutionnelle** : La CJ doit être située dans le contexte organisationnel de la FSLC.
- **Fonction éthique** : La CJ doit permettre une clarification des motivations à être jeune et investi dans une commission fédérale. Elle doit permettre aux jeunes membres de repérer le sens de leur action en tenant compte de l'intérêt général. Il doit éviter les projets particuliers et de groupe restreint.
- **Fonction de représentation** : La CJ doit relayer les préoccupations et propositions des jeunes à travers une bonne représentativité de ses acteurs.
- **Fonction de relation et communication** : La CJ doit favoriser les relations entre les différents acteurs fédéraux : comité directeur, jeunes licenciés, autres commissions ... Elle doit aussi

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	5	

rechercher et diffuser l'information nécessaire aux actions, en mettant en place des moyens et en organisant des réunions de travail.

- **Fonction de gestion de projet** : La CJ doit être associée ou porter un projet dans toute sa dimension, qu'elle soit humaine, sportive ou administrative.

ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA COMMISSION DES JEUNES

- **Le président de commission** : Porteur du projet.

Il préside les réunions plénières où sont validées les différents projets ;

Il rend des comptes au comité directeur ;

Il est l'ambassadeur de la CJ auprès des différents partenaires ;

Il est l'animateur avec son adjoint de la commission des jeunes.

- **L'adjoint au président de commission des jeunes** : ses prérogatives sont d'ordre de représentation des jeunes, d'orientations et de décisions sportives.

Il est le lien entre les jeunes de la commission ;

Il soutient les projets de la commission ;

Il intervient lors des groupes de projets en tant que référent ;

Il est le garant du bon respect de la charte et du règlement intérieur.

Il accompagne les jeunes et anime les réunions de travail de la commission.

- **Les jeunes membres de la commission des jeunes** : ils sont les représentants des jeunes licenciés.

Ils rencontrent les jeunes licenciés de la FSLC et prennent en considération leurs remarques ;

Ils participent à des réunions de travail de la commission ;

Ils prennent des décisions ;

Ils proposent des projets au comité directeur ;

Ils rendent compte de leur travail auprès des jeunes licenciés de la FSLC.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	6	

Pour qu'une CJ puisse fonctionner et s'inscrire dans la durée, des objectifs doivent être fixés. La mise en place d'axes de travail permettra une évaluation plus facile et surtout plus utile à l'évolution positive de ce collectif de jeunes.

La CJ de la FSLC cherchera à travailler en partenariat avec différentes structures.

- **structures administratives** : le comité directeur, les DTR ;

- collaboration entre la CJ et l'ensemble des membres du CD
- aide à la réalisation des projets
- connaissance des projets fédéraux en lien avec les jeunes

- **structures associatives (les clubs)** :

- création d'un environnement pédagogique adapté à chaque catégorie jeune

- **structures scolaires** :

- création de campagnes en partenariat avec le milieu scolaire et les partenaires fédéraux.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	7	

IV) LES OBJECTIFS

La volonté de la FSLC est d'impliquer les jeunes dans la vie fédérale en les faisant participer activement aux prises de décisions et aux conduites de projets des jeunes catégories.

C'est donc à partir de cet objectif qu'émane la mise en place de la commission des jeunes (CJ).

C'est à travers les objectifs présentés dans le tableau ci-dessous, que va s'articuler le fonctionnement de la CJ. Toute la démarche pédagogique du président de commission visera à atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Objectif n°1 : Permettre la réalisation de projets par les jeunes de la CJ tout en prenant en compte l'intérêt de la FSLC	Organiser des groupes de projet
	Permettre aux jeunes de la CJ de recueillir des avis et idées d'autres jeunes
	Permettre la réalisation de projets
Objectif n°2 : Permettre aux jeunes de la CJ de comprendre le fonctionnement de la FSLC	Faire connaître aux jeunes le fonctionnement de la FSLC
	Communiquer régulièrement sur les actions de la CJ auprès des jeunes licenciés
Objectif n°3 : Permettre aux jeunes de la CJ de participer activement à l'élaboration d'un suivi athlétique des catégories jeunes de nos sports monochien.	Permettre aux jeunes d'être porteurs de leurs projets
	Créer les outils permettant la mise en place d'un environnement pédagogique adapté à chaque catégorie
	Organiser les « assises jeunes », véritable rencontre-débat des acteurs du sport monochien chez les jeunes

Pour réaliser des constats pertinents, l'élaboration d'objectifs opérationnels est incontournable. Ils ont pour but de répondre aux objectifs généraux. C'est pourquoi chacun des objectifs opérationnels est rattaché à un ou plusieurs objectif(s) général (aux).

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	8	

V) LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DES JEUNES

La commission des jeunes de la FSLC est composée :

- d'un président de la commission des jeunes, adultes référent, actif au niveau fédéral,
- de l'adjoint du président de commission, jeune sénior sans limite d'âge,
- de jeunes volontaires âgés de 07 ans à 21 ans, représentants de l'ensemble des catégories garçons et filles des sports monochien, leur nombre varie de cinq minimum à dix maximum.

La commission des jeunes s'articule autour de trois axes :

- les réunions des groupes de projets (I)
- les assemblées plénières (II)
- le comité de suivi (III)

I) Les réunions des groupes de projets :

- Elles sont animées par le président de la commission des jeunes et/ou son adjoint.
- Plusieurs groupes de projets peuvent être créés suivant les propositions faites par les jeunes. Ces derniers choisissent le ou les groupes dans le ou lesquels ils désirent s'impliquer pour réfléchir, se documenter, et réaliser un dossier qui sera présenté lors des assemblées plénières.
- Un réel travail sera fait pour leur apprendre à argumenter et défendre leurs projets afin de les faire valider.
- Leur esprit critique sera mis à contribution pour donner leur avis sur des projets fédéraux (rôle consultatif).

A noter que toutes les propositions et réflexions des jeunes de la CJ sont faites en adéquation avec les objectifs cités dans le chapitre IV.

II) Les assemblées plénières :

Une assemblée plénière sera programmée au minimum sur l'année.

La première assemblée plénière a pour objectif :

- d'officialiser la commission des jeunes,
- de présenter les jeunes de la commission aux membres du comité directeur,

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	9	

- de constituer les premiers groupes de projets à partir desquels les jeunes vont agir.

III) Le comité de suivi :

Il est composé du directeur technique fédéral et d'au moins deux directeurs techniques régionaux.

Il est créé pour permettre à ses membres d'avoir un regard extérieur et par conséquent critique de la commission des jeunes. C'est le comité de contrôle de la CJ qui est garant des objectifs généraux.

De fait, il vérifie le bon déroulement des différentes actions mises en place visant à atteindre ces objectifs. Les membres du comité de suivi donnent leur avis sur le fonctionnement de la CJ. Du fait de leur critique, ils font évoluer positivement celle-ci. Leur avis n'est que consultatif et n'a pas valeur ordonnancière.

La fréquence des réunions de cette instance est d'une fois par an au minimum. Celle-ci se déroule en amont des assemblées plénières (hors la première assemblée plénière).

Le comité de suivi peut être saisi de manière exceptionnelle pour d'autres réunions.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	10	

ANNEXES

A) LE REGLEMENT INTERIEUR

B) LISTE NON EXHAUSTIVE DES
PROPOSITIONS DE PROJETS

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	11	

A) LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DES JEUNES

La commission des jeunes est une commission de la FSLC mise en place par celle-ci.

La création de cette commission répond à une demande du comité directeur dans le cadre du projet fédéral de la FSLC.

MISSIONS DE LA COMMISSION DES JEUNES

La commission des jeunes de la FSLC est à la fois :

- Une force de proposition et d'action :

Elle élabore des projets dont l'objectif est d'offrir à tous les jeunes licenciés une éducation athlétique adaptée et performante.

Elle se dotera de moyens permettant la mise en œuvre de cet objectif phare par des outils innovants et le développement de programmes spécifiques à la prise en compte des jeunes catégories au sein de la FSLC.

Elle établira les différentes modalités de détection, suivi et accompagnement lors des grandes échéances internationales de l'ensemble des jeunes concernés.

- Une force créatrice :

Afin de mener à bien cet objectif d'éducation adaptée et performante, elle s'attachera à la création de programmes-guides, véritables référentiels des actions à mener auprès des jeunes pour une pratique structurante et sécuritaire.

- Une force de consultation :

Elle sera en mesure de donner son avis sur la mise en œuvre des projets dont elle est à l'initiative.

Elle sera l'interlocuteur privilégié des jeunes licenciés pour l'ensemble des problématiques propres à leurs catégories et portées à sa connaissance.

La CJ pourra être consultée par le comité directeur ou les comités régionaux pour donner son avis sur la mise en place des projets initiés par elle.

La CJ pourra être sollicitée comme partenaire dans la réalisation des projets initiés par elle.

La CJ aura des contacts permanents avec le DTF et des relations privilégiées avec le comité directeur de la FSLC.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES JEUNES

La commission des jeunes de la FSLC est composée au maximum de 12 licenciés comprenant :

- Un président de la commission des jeunes, adultes référent, actif au niveau fédéral, sans limite d'âge,
- Un adjoint du président de commission, jeune sénior sans limite d'âge,

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	12	

- des jeunes licenciés volontaires âgés de 7 ans à 21 ans, représentant l'ensemble des catégories garçons et filles des sports monochien. Leur nombre varie de cinq minimum à dix maximum. La répartition idéale tendant vers un représentant garçon et une représentante fille pour chacune des catégories jeune suivantes : benjamins, minimes, cadets, juniors et jeunes séniors (moins de 21 ans).

Ces jeunes volontaires sont nommés pour une durée minimale d'un an, tacitement reconductible jusqu'à leur 21ème anniversaire.

Pour que la candidature d'un jeune puisse être recevable, il doit :

- Être licencié FSLC depuis au moins un an,
- Être volontaire pour s'investir au sein de cette commission des jeunes,
- Être âgé de 7 à 21 ans maximum.

Les radiations, suspensions, démissions ou incapacité de participer aux travaux de la commission des jeunes sont traités au cas par cas dans l'intérêt du jeune membre de la CJ.

Si un nombre de volontaires pour incorporer la commission des jeunes est supérieur au nombre maximum requis, le choix des membres désignés revient au président de celle-ci et à son adjoint en s'attachant à la plus grande représentativité des différentes catégories jeunes.

Pour les catégories junior(e)s et jeunes sénior(e)s, les membres volontaires peuvent indistinctement pratiquer préférentiellement le canicross, caniVTT ou pédicycle. La pratique de deux ou trois disciplines sera d'une grande valeur pour cette commission.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DES JEUNES

Les réunions plénières :

1) La commission des jeunes se réunira au moins 2 fois par an en réunion plénière, sous la présidence du président de la commission et en présence :

- de l'adjoint au président de la CJ,
- des jeunes, membres de la CJ,
- le cas échéant, des invités dont l'intervention lors de ces réunions permettra d'éclairer la CJ sur certains points important de son action.

2) Chaque décision importante prise en réunion plénière ne sera validée qu'après délibération et vote des membres de la commission des jeunes. Ces délibérations ne seront possibles que si le quorum est atteint (moitié des membres de la CJ + 1). De façon générale, les votes se feront à main levée. Le président, son adjoint et chaque membre de droit de la CJ représente une voix. En cas d'égalité, la voix du président de la CJ est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas possible.

3) Les convocations aux réunions plénières sont adressées 15 jours avant la date choisie. Elles seront accompagnées de l'ordre du jour. Ces convocations peuvent se faire sous toutes les formes à disposition, en privilégiant la voie dématérialisée (mails).

4) Un compte-rendu sera fait à chaque réunion.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	13	

- 5) Ces réunions peuvent se faire en un lieu où les membres de la CJ seront présents physiquement en raison d'un évènement particulier les réunissant (trophée fédéral par exemple...). Elles peuvent également se dérouler en visioconférences organisées par le président de la CJ ou son adjoint.
- 6) Aucune intervention extérieure ne sera possible, hors le cas de personnes dont les avis sont demandés par les membres de la CJ.

Les réunions de groupes de projets :

- 1) Plusieurs groupes de projets sont mis en place suivant le nombre d'idées retenues.
- 2) Ces réunions ont lieu à une fréquence définie par les besoins en fonction de l'avancée des travaux. Elles sont animées par le président de la CJ, son adjoint ou l'un des jeunes seniors, membre de la CJ.
- 3) Elles permettent un travail collectif pour la réalisation de projets définis en réunion plénière en mettant en commun des recherches individuelles et collectives. Des invités pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration du dossier projet en raison de leur compétences ou qualifications.
- 4) Les dates des réunions sont choisies conjointement entre les différents protagonistes. Les parents ou tuteurs légaux des jeunes membres de la CJ mineurs devront donner leur accord pour la participation à ces réunions.
- 5) Les jeunes membres de la CJ pourront siéger dans plusieurs groupes de projets ou commissions.
- 6) Une communication entre les différents groupes de travail se fera régulièrement sur l'avancée de leurs projets.
- 7) Une liste non exhaustive des propositions de projets élaborés et thèmes de travail des groupes est présentée en annexe 2.

MODIFICATION ULTERIEURE DU REGLEMENT DE LA COMMISSION DES JEUNES

Le règlement peut être modifié sur proposition de la commission des jeunes de la FSLC par le président de la commission des jeunes.

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	14	

B) LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROPOSITIONS DE PROJETS

La composition de la commission des jeunes, telle qu'elle est présentée aujourd'hui, est avant tout basée sur une volonté de représentativité de toutes les catégories jeunes. En ce sens, chaque membre de cette commission représentera prioritairement la catégorie et la discipline qui est la sienne.

La finalité de voir des enfants siéger dans cette commission des jeunes est de prendre en compte leur regard décalé de celui des adultes, de savoir répondre à leurs préoccupations d'enfants souvent ignorées par la réglementation actuelle de la FSLC.

De nombreuses idées vont naître de ces préoccupations, mais certaines peuvent servir de base à un travail de fond, siège d'une véritable prise en compte de ces jeunes catégories par la FSLC.

Il convient tout d'abord de bien discerner deux grandes tranches d'âges prise en compte dans les travaux de cette commission.

La tranche d'âge 7 – 14 ans inclus, qui correspond aux catégories benjamins à cadets, ne pouvant pratiquer que le canicross.

La tranche d'âge 15 – 21 ans qui correspond aux catégories juniors et jeunes séniors, dont l'accès à l'ensemble des disciplines monochien est possible.

Objectif principal :

Offrir à tous une éducation athlétique adaptée et performante

Actions phares :

- Élaboration d'un référentiel sportif / programme annuel spécifique aux moins de 15 ans
- Définition d'un nouvel outil pédagogique benjamins / minimes
- Élaborer un outil permettant de rendre plus lisible le parcours de l'athlète de 15 à 21 ans en organisant la saison de façon raisonnée, la poursuite de sa formation de sportif, mais également de juge ou d'animateur.

Moyens :

Rôle du déploiement territorial :

- Soutenir le développement du canicross par des mesures initiatives et des outils adaptés.
- Déployer les outils jeunes au niveau des clubs
- Contribuer à la détection des jeunes talents

Rôle de l'événementiel :

- Soutenir l'organisation des rencontres et compétitions de jeunes

Rôle de la communication / promotion :

- Mettre à disposition des outils de communication adaptés à ce public spécifique
- Créer des campagnes en partenariat avec le milieu scolaire et les partenaires fédéraux.

Rôle des relations institutionnelles :

- Poursuivre et accélérer le développement de l'activité jeunes avec le milieu scolaire et les principales fédérations concernées.

Bénéfices pratiquants :

Éveil et motricité :

- Apprendre à courir
- Apprendre en s'amusant

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	15	

- Mieux connaître son corps et ses capacités
- Progresser

Découverte et formation :

- Découvrir les spécialités
- Formation athlétique complète
- Apprendre à s'entraîner
- S'initier à la compétition
- Découvrir le rôle d'officiel

Statistiques :

Connaître la répartition fédérale des licenciés dans toutes les catégories jeunes, par région, par clubs afin de dresser un état objectif des encadrements déjà existants, des viviers de jeunes à fort potentiel, etc...

Outils :

Catégories B/M/C :

Créer un environnement pédagogique adapté à chaque catégorie par un programme défini et permettant de quantifier la progression d'apprentissage identifiée à travers des outils spécifiques.

- Création d'un « Passeport », véritable livret de suivi permettant de valoriser les apprentissages, développer l'éducation motrice et athlétique, suivre et mesurer les progrès individuels, valider des niveaux d'acquis fondamentaux et leur évolution, les associer progressivement à de possibles performances, reconnaître les « écoles du canicross » et leur encadrement, créer des situations d'animation et de valorisation des enfants au sein des clubs.

- Création d'une plateforme internet avec espace personnel pour les jeunes relatant les contenus des passeports individuels.

Catégorie juniors et jeunes seniors (moins de 21 ans) :

Élaborer un outil permettant de rendre plus lisible le parcours de l'athlète, organiser la saison de façon raisonnée, organiser la poursuite de sa formation de sportif, mais également de juge ou d'animateur, permettre la diversité des compétences athlétiques, assurer le suivi des progrès...

Créer un guide de l'accueil des jeunes licenciés dans les clubs. Il a pour but d'orienter vers les bonnes pratiques avec un échéancier mois par mois pour permettre aux clubs d'accueillir les jeunes. Exemplariser la structuration de l'école du canicross, son organisation pédagogique, la construction de sa vie sociale sont autant d'éléments indispensables à l'entrée de nos enfants dans notre sport et les garants d'une vie de sportif épanouie.
Objectifs de ce guide : Structurer les clubs dans leur accueil des jeunes, accompagner les clubs, les orienter vers les bonnes pratiques.

Sport en milieu scolaire :

Créer et développer des liens avec les fédérations sportives scolaires : UGSEL, USEP, UNSS
Promouvoir le canicross par le milieu scolaire
Développer un programme de détection
Développer la formation des jeunes juges de course et animateurs.

Labellisation des clubs « formation jeunes », par un système de points permettant un classement « or », « argent », « bronze » par exemple

Organiser les « assises » jeunes, véritable rencontre-débat des acteurs du sport monochien chez les jeunes.

Établir un véritable plan d'action pour la prise en charge et l'encadrement des jeunes à l'occasion des grands championnats

Document N°	FSLC	REG	015A	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 0
				15/12/2020	0	CV	16	